

COMPÉTENCE 15

Valoriser et promouvoir les savoirs, la vision du monde, la culture et l'histoire des Autochtones

Gestion de projet

- Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)
- Institut Tshakapesh
- Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat (CDFM)

Graphisme

Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)

Illustration de couverture

Alexandra Uniam, artiste naskapie
« *When Two Rivers Merge into One* »

Toute reproduction, totale ou partielle, est interdite.
Sauf pour usage personnel et non commercial.

Toute demande doit être adressée au CEPN,
par courriel, à l'adresse suivante :

info@cepn-fnec.com

Conseil en Éducation des Premières Nations
Wendake (Québec)

Tél. : 418-842-7672

www.cepn-fnec.com

ISBN : 978-2-9815185-9-0

© CEPN 2020

Présentation de la compétence 15

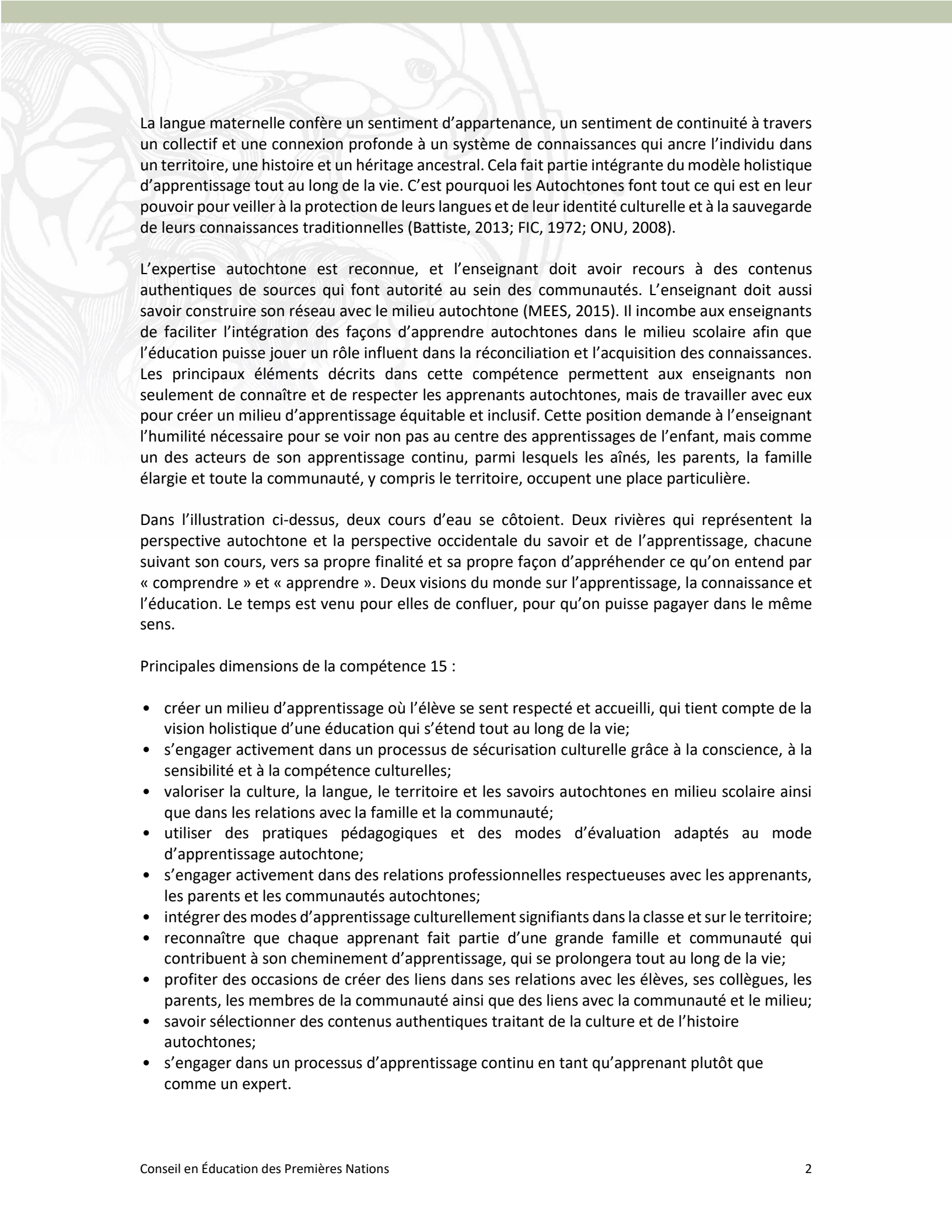
Le Conseil en Éducation des Premières Nations, l'Institut Tshakapesh et le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat ont travaillé de concert à l'élaboration de la compétence 15, qui a obtenu l'adhésion entière des membres de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones. La compétence 15 est une exhortation envers l'État québécois à l'accomplissement de son devoir et à l'intégration des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de la Commission Viens, non seulement dans le domaine de l'éducation, mais aussi dans tous les domaines visés par ses appels à l'action. Nous estimons que la connaissance des cultures autochtones ne peut pas, et ne doit pas, être reléguée à un entrefilet dans la formation des maîtres, ou encore, à un cours complémentaire. Elle doit, au contraire, se trouver au cœur de la formation initiale à l'enseignement et devenir un domaine de perfectionnement professionnel à part entière pour les enseignants en exercice. Nous soutenons qu'une place prépondérante doit être accordée à la réconciliation et à la connaissance des réalités autochtones au Québec, alors qu'elles sont traitées comme des quantités négligeables, saupoudrées çà et là, sans vision globale, dans la mouture actuelle du référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante et sa formation. Nous tenons à présenter ici, dans son intégralité, cette quinzième compétence, telle qu'elle a été pensée à l'origine, afin de contribuer à l'élaboration des programmes de formation des enseignants par les universités et d'éclairer les enseignants en exercice sur ce que nous, les nations autochtones, attendons d'eux.

Les Inuit ainsi que dix Premières Nations sont répartis géographiquement dans différentes régions de la province et ont leurs propres antécédents historiques et culturels, uniques et distincts. Les peuples autochtones, qui sont des peuples fondateurs du Canada, contribuent à la société québécoise et y occupent une place fondamentale. À ce titre, ils peuvent légitimement s'attendre à ce que la réalité autochtone soit considérée indépendamment de celle des nouveaux arrivants.

Deux des 94 appels à l'action du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada s'adressent directement aux enseignants, soit de :

- 1- rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada;
- 2- former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe.

La recherche est sans équivoque : les élèves autochtones connaîtront le succès lorsque les approches pédagogiques valoriseront aussi les modes d'apprentissage ainsi que les connaissances et les perspectives autochtones. Un moyen d'y parvenir consiste à trouver des manières d'incorporer le modèle holistique d'apprentissage tout au long de la vie qui, par définition, est une activité circulaire où tout est interrelié (par opposition à la théorie « linéaire » classique de l'apprentissage fondée sur la dynamique de cause à effet). L'apprentissage se fait au moyen de la langue, des traditions, de la nature, de la famille, des aînés, des ancêtres, de la communauté, etc. Tous ces éléments sont interdépendants, et l'absence d'un d'entre eux déstabiliserait l'ensemble du processus d'apprentissage (CCA, 2007).



La langue maternelle confère un sentiment d'appartenance, un sentiment de continuité à travers un collectif et une connexion profonde à un système de connaissances qui ancre l'individu dans un territoire, une histoire et un héritage ancestral. Cela fait partie intégrante du modèle holistique d'apprentissage tout au long de la vie. C'est pourquoi les Autochtones font tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à la protection de leurs langues et de leur identité culturelle et à la sauvegarde de leurs connaissances traditionnelles (Battiste, 2013; FIC, 1972; ONU, 2008).

L'expertise autochtone est reconnue, et l'enseignant doit avoir recours à des contenus authentiques de sources qui font autorité au sein des communautés. L'enseignant doit aussi savoir construire son réseau avec le milieu autochtone (MEES, 2015). Il incombe aux enseignants de faciliter l'intégration des façons d'apprendre autochtones dans le milieu scolaire afin que l'éducation puisse jouer un rôle influent dans la réconciliation et l'acquisition des connaissances. Les principaux éléments décrits dans cette compétence permettent aux enseignants non seulement de connaître et de respecter les apprenants autochtones, mais de travailler avec eux pour créer un milieu d'apprentissage équitable et inclusif. Cette position demande à l'enseignant l'humilité nécessaire pour se voir non pas au centre des apprentissages de l'enfant, mais comme un des acteurs de son apprentissage continu, parmi lesquels les aînés, les parents, la famille élargie et toute la communauté, y compris le territoire, occupent une place particulière.

Dans l'illustration ci-dessus, deux cours d'eau se côtoient. Deux rivières qui représentent la perspective autochtone et la perspective occidentale du savoir et de l'apprentissage, chacune suivant son cours, vers sa propre finalité et sa propre façon d'appréhender ce qu'on entend par « comprendre » et « apprendre ». Deux visions du monde sur l'apprentissage, la connaissance et l'éducation. Le temps est venu pour elles de confluer, pour qu'on puisse pagayer dans le même sens.

Principales dimensions de la compétence 15 :

- créer un milieu d'apprentissage où l'élève se sent respecté et accueilli, qui tient compte de la vision holistique d'une éducation qui s'étend tout au long de la vie;
- s'engager activement dans un processus de sécurisation culturelle grâce à la conscience, à la sensibilité et à la compétence culturelles;
- valoriser la culture, la langue, le territoire et les savoirs autochtones en milieu scolaire ainsi que dans les relations avec la famille et la communauté;
- utiliser des pratiques pédagogiques et des modes d'évaluation adaptés au mode d'apprentissage autochtone;
- s'engager activement dans des relations professionnelles respectueuses avec les apprenants, les parents et les communautés autochtones;
- intégrer des modes d'apprentissage culturellement signifiants dans la classe et sur le territoire;
- reconnaître que chaque apprenant fait partie d'une grande famille et communauté qui contribuent à son cheminement d'apprentissage, qui se prolongera tout au long de la vie;
- profiter des occasions de créer des liens dans ses relations avec les élèves, ses collègues, les parents, les membres de la communauté ainsi que des liens avec la communauté et le milieu;
- savoir sélectionner des contenus authentiques traitant de la culture et de l'histoire autochtones;
- s'engager dans un processus d'apprentissage continu en tant qu'apprenant plutôt que comme un expert.



Bibliographie

Battiste, M. (2013). *Decolonizing Education: Nourishing the Learning Spirit*, Saskatoon, Purich Publishing Ltd.

Fraternité des Indiens du Canada (1972). *La maîtrise indienne de l'éducation indienne : déclaration de principe présentée au Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien par la Fraternité des Indiens du Canada*.

Robinson, L. (2017). *Indigenous language policy and practice: Beliefs of teachers from the Naskapi Nation of Kawawachikmach*. (Unpublished master's thesis), Bishop's University, Canada.

Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015b). *Appels à l'action*, repéré à http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf

United Nations General Assembly. (2008). *The UN declaration on the rights of Indigenous peoples*. New York: United Nations. Retrieved from http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf

Figure 1. When Two Rivers Merge into One, illustration de Alexandra Uniam, artiste naskapie